

Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations : sous le label très administratif de la GEMAPI se tient une importante mutation en cours. L'Etat transfère à compter de 2016 la gestion des rivières au bloc communal, soit le plus petit échelon des collectivités locales ([voir par exemple ici](#)). Quelles vont être les conséquences?



D'abord, si les métropoles et les grandes agglomérations disposent de compétences techniques et de moyens financiers, ce n'est pas le cas des collectivités rurales, très majoritaires en nombre comme en linéaire de rivières. Donc concrètement, ce sont les syndicats de gestion des rivières (EPAGE, EPTB) qui vont prendre de l'importance dans les années à venir ([voir ici le peu d'appétit des communes pour ce cadeau empoisonné](#)).

Ensuite, pour gérer une rivière, il faut des moyens. Et des moyens d'autant plus importants que l'eau a connu une explosion réglementaire depuis 15 ans, avec d'innombrables obligations de qualité, de contrôle et de surveillance, qui ont toutes des coûts. Comme l'Etat transfère la compétence mais réduit dans le même temps la dotation aux collectivités, la GEMAPI devrait donc se traduire par une nouvelle taxe locale. Cette nouvelle taxe est supposée être plafonnée à un montant annuel de 40 € par habitant, elle est encadrée par [l'article L. 211-7-2 du Code de l'environnement](#)



Enfin, et en conséquence des points précédents, la GEMAPI va exiger une révolution démocratique dans la gestion de la rivière. Actuellement règnent l'opacité et le formalisme : la composition des commissions locales de l'eau (quand elles existent grâce à un SAGE) est rigidée et fixée par le Préfet, les vraies décisions se prennent en tout petit comité fermé (direction des EPAGE / EPTB, Agence de l'eau, Misen, DDT, ONEMA, DREAL), la complexité apparente des sujets et de leur jargon produit l'indifférence des élus et des citoyens :

- les réunions d'information sont rares, minimalistes et toujours partiales,
- les "consultations du public" produisent des résultats désespérément faibles en participation qui ridiculisent cette forme de prétendue démocratie,
- les études d'impacts très édulcorées voire insipides,
- les enquêtes publiques obligatoires pour satisfaire les procédures administratives... et peu enclines à modifier les projets.

Continuer sur cette voie, alors qu'on va lever un nouvel impôt et que la pertinence des dépenses des syndicats est déjà fortement remise en question, nous craignons d'avoir tous les ingrédients d'une conflictualité durable sur les rivières.

Du [barrage de Sivens dans le Tarn](#) aux [barrages de la Sélune en Normandie](#) en passant par [le Center Parcs de Roybon](#), on observe déjà des premiers exemples de cette insurrection latente.

En particulier, les élus découvrent les conséquences des classements des rivières au titre de la de continuité écologique (art. 214-17 C env.) : des milliers de seuils et barrages qu'il faut

soit détruire en remettant en cause le patrimoine et le paysage des vallées et des villes, soit aménager lourdement pour le transit sédimentaire et le franchissement piscicole. Dans les deux cas, avec un coût considérable, un retour écologique aléatoire, des effets parfois contre-productifs (érosion régressive, déformation géotechnique) et des oppositions riveraines de plus en plus résolues.



*Mt St Michel: les élus mécontents*

Les positions contradictoires et imprévisibles de l'Etat sur le dossier « eau » (destruction des moulins par centaines d'un côté, puis reconstruction de vannages et de seuils de l'autre, programmer la destruction des barrages normands de la Sélune puis reconnaître que la dépense est absurdement élevée, sortir du chapeau [le serpent de mer de la promesse jamais tenue du referendum local](#) etc...) indiquent assez que, même au sommet - surtout au sommet -, on ne sait plus trop comment gérer un dossier que l'on a soi-même rendu explosif.

## Montluçon ■ Les élus du bassin s'inquiètent du niveau de la rivière Le Cher baisse, la colère monte

LA MONTAGNE VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Des élus de l'agglomération se sont réunis dans le lit du Cher afin d'interpeller les pouvoirs publics sur le niveau trop bas de ce dernier. Eau potable et pêche sont les victimes de cette baisse.

Florence Néel-Farina  
florence.neel-farina@centrefrance.com

Selon les pêcheurs locaux, le niveau du Cher est plus bas de 11 mètres par rapport à la normale au barrage de Rochebut. Des élus de l'agglomération montluçonnaise n'ont pas hésité à descendre dans le lit de la rivière, au déversoir du pont de Saint-Jacques, afin de prouver cette baisse inquiétante, hier matin.

### « De l'énergie perdue »

« L'État nous demande de nous mobiliser sur des plans de prévention de catastrophes qui, heureusement, n'auront jamais lieu comme la rupture du barrage de Rochebut. Le barrage est centenaire et solide. Cette gesticulation est de l'énergie perdue !, s'insurge Daniel Duglery, le président de la Communauté d'agglomération. Il faut se mobiliser sur autre chose comme la création



SÉCHERESSE. Les élus n'ont pas eu besoin de bottes pour aller dans le lit du Cher.

d'une retenue d'eau en amont. Ceux qui prétendent sauver l'environnement en interdisant les constructions de barrage pourrissent en fait l'environnement ! Le Cher est devenu une succession de mares. »

De cette sécheresse découle un second problème, celui de la qualité de l'eau. « Pour avoir de l'eau potable au robinet, on est obligé de la charger en

produits chimiques, ce qui n'est pas bon pour la santé et a un coût financier. Une réserve d'eau est nécessaire pour pomper de l'eau beaucoup moins sale. »

Steve Leroy, président de l'Union des Pêcheurs Bourbonnais, s'était joint aux élus. Comme ces derniers, le niveau extrêmement bas inquiète les pêcheurs. La qualité du

poisson dépend de la qualité de l'eau. Le niveau trop bas du Cher a permis à l'élodée du Canada de se développer. Cette plante invasive aime particulièrement les eaux stagnantes.

Après ce « coup de colère » (\*), les élus envisagent d'autres actions s'ils ne sont pas entendus par les pouvoirs publics. ■

(\* Une opération similaire s'était déjà déroulée en juillet 2011.

Plus elles gagnent en pouvoir de décision et d'action sur nos cadres de vie, plus les technocraties gestionnaires de rivières devront rendre des comptes et s'ouvrir au réel débat démocratique. Si elles ne le font pas, elles en paieront le prix : désaffection de certaines collectivités n'ayant plus d'intérêt à adhérer à un syndicat qui détruit leur paysage de vallée ou de capacité financière à assumer des obligations bien trop lourdes, multiplication des recours et contentieux judiciaires, pétitions diverses, blocage des projets par voie de manifestation comme ultimes moyens de se faire entendre pour certains usagers désespérés, actions extrêmes et violentes des écologistes, lobbying des pêcheurs.etc...

Les rivières débordent souvent. Les hommes aussi...

# De Sivens en Sélune... la GEMAPI et l'introuvable démocratie des rivières